



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 19 avril 2022, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Absences :

Marc-Antoine Azouz
Geneviève Héon

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-220419-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-220419-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

M. Pierre Laliberté dépose un document concernant l'enfouissement des câbles électriques et l'aménagement d'un trottoir dans le boulevard Curé-Poirier.

M. Mohamed Ali Khelifa dépose un document concernant des nuisances dans la rue Grandpré.

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 19 h 38.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 19 h 40.

CO-220419-1.4

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 22 MARS 2022 À 19 H 09 ET DE SES SÉANCES EXTRAORDINAIRES TENUES LE 28 MARS 2022 À 13 H 32 ET LE 4 AVRIL 2022 À 13 H 30

Il est proposé d'approuver :

- 1° le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 mars 2022 à 19 h 09 tel que soumis;
- 2° le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 mars 2022 à 13 h 32 tel que soumis;
- 3° le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 4 avril 2022 à 13 h 30 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-1.5

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 24 MARS 2022 À 16 H 04 ET DE SA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 30 MARS 2022 À 9 H 02 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 mars 2022 à 16 h 04 et de sa séance extraordinaire tenue le 30 mars 2022 à 9 h 02, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-220419-2.1**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 26 JANVIER 2022 (SD-2022-0595)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 26 janvier 2022.

CO-220419-2.2**DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS 2021 DES COMMISSIONS DU CONSEIL DE LA VILLE (SD-2022-0689)**

Il est procédé au dépôt des rapports annuels des commissions suivantes, pour l'année 2021 :

- 1° Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable;
- 2° Commission des finances, des ressources humaines et des grands projets;
- 3° Commission loisirs, sports, culture, patrimoine et vie communautaire;
- 4° Commission du transport actif et de la circulation.

CO-220419-2.3**DISPENSE À LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL : FAMILLE, AFFAIRES SOCIALES, LOGEMENT SOCIAL, IMMIGRATION, ACTION COMMUNAUTAIRE ET CONDITION FÉMININE DE PRODUIRE UN RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2021 (SD-2022-0736)**

Il est proposé de dispenser la Commission du développement social : famille, affaires sociales, logement social, immigration, action communautaire et condition féminine de produire un rapport annuel pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-2.4**MANDAT À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DU LOISIR ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL CONCERNANT LA MISE SUR PIED D'UN SERVICE DE HALTE-GARDERIE À L'HÔTEL DE VILLE LES SOIRS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022 (SD-2022-0657)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto, de mandater la Direction de la culture, du loisir et du développement social afin de mettre sur pied un service de halte-garderie à l'hôtel de ville, les soirs des séances du conseil municipal, pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-2.5**DEMANDE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REMISE EN CULTURE DES FRICHES AGRICOLES (SD-2022-0678)**

Il est proposé de demander à la Communauté métropolitaine de Montréal une aide financière dans le cadre du *Programme de remise en culture des friches agricoles* pour le projet de valorisation des friches agricoles de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-2.6**AUTORISATION D'UN DÉLAI ADDITIONNEL POUR FAIRE RAPPORT SUR L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. JACQUES LEMIRE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 22 MARS 2022 CONCERNANT LA TRANSPARENCE DES DOCUMENTS DÉCISIONNELS DES SÉANCES DU CONSEIL ORDINAIRE ET D'ARRONDISSEMENTS ET DES SÉANCES DE TRAVAIL PRÉPARATOIRES À CES SÉANCES (SD-2022-1135)**

CONSIDÉRANT l'avis de proposition déposé par le conseiller M. Jacques Lemire lors de la séance du conseil ordinaire du 22 mars 2022 concernant la transparence des documents décisionnels des séances du conseil ordinaire et d'arrondissements et des séances de travail préparatoires à ces séances;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général au comité exécutif, soit le sommaire décisionnel SD-2022-1135;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif n'est pas en mesure de faire rapport au conseil ordinaire dans les délais requis par le *Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil municipal*;

il est proposé d'accorder un délai additionnel jusqu'au 14 juin 2022 au comité exécutif pour faire rapport sur l'avis de proposition déposé par le conseiller M. Jacques Lemire lors de la séance du conseil ordinaire du 22 mars 2022 concernant la transparence des documents décisionnels des séances du conseil ordinaire et d'arrondissements et des séances de travail préparatoires à ces séances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**CO-220419-3.1****PROCLAMATION D'APPUI À LA COURSE DES VILLES VERS ZÉRO (SD-2022-1044)**

CONSIDÉRANT que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime que 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent maintenant dans un contexte de forte vulnérabilité aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques feront subir trois canicules supplémentaires d'ici 2050 à la population de Longueuil et

augmenteront le nombre de jours de smog, mettant en danger notamment les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de problèmes de santé mentale, les personnes en situation d'itinérance ou matériellement défavorisées, les jeunes enfants et les femmes enceintes;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques amèneront des précipitations réduites dans le sud du Québec, avec des épisodes de pluies torrentielles, mettant en péril notre autonomie alimentaire et augmentant le risque d'inondation dans la vallée du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques vont augmenter les risques de certaines maladies, dont la maladie de Lyme, les maladies cardiovasculaires, les maladies pulmonaires obstructives chroniques, les infections des voies respiratoires et les cancers respiratoires;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques menacent l'équilibre écologique du Québec, notamment par la prolifération d'espèces invasives;

CONSIDÉRANT que le conseil de ville de Longueuil a reconnu le 13 novembre 2018 que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines où les municipalités peuvent agir plus directement, comme l'urbanisme, le transport et l'aménagement du territoire, sont nécessaires à court terme pour limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire;

Il est proposé :

1° reconnaisse l'urgence climatique mondiale et l'importance de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de l'objectif de 1,5° Celsius fixé par l'accord de Paris;

2° s'engage à placer l'action climatique inclusive au centre de toutes les décisions urbaines, afin de créer des communautés prospères et équitables pour tous;

3° invite les partenaires de la Ville de Longueuil, notamment les villes de l'agglomération, à se joindre à elle pour reconnaître l'urgence climatique mondiale et à mettre en œuvre des actions fondées sur la science pour la surmonter;

4° s'engage à atteindre le niveau zéro (net) dans les années 2040 ou plus tôt, ou au plus tard au milieu du siècle, conformément aux efforts déployés au niveau mondial pour limiter le réchauffement à 1,5° Celsius;

5° s'engage dans la démarche de la Course des villes vers zéro pour adopter des actions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre inclusives et équitables basée sur la science.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

CO-220419-4.1

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (VOLET MILIEUX HUMIDES) (SD-2022-0585)

Il est proposé d'affecter une somme de 22 400 \$ en provenance du fonds de développement durable (volet milieux humides) afin de prévoir les crédits requis pour l'acquisition d'un lot pour fins municipales, suite à la

vente pour défaut de paiement des taxes municipales du 1^{er} décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-4.2

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER (SD-2022-0599)

Il est proposé d'affecter une somme de 9 929,87 \$ en provenance du fonds de développement immobilier afin de prévoir les crédits requis pour l'acquisition d'un lot pour fins municipales, suite à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales du 1^{er} décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-4.3

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT AU PAIEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS ET POUR LA MISE À NIVEAU DE L'ÉCLAIRAGE DES ATELIERS MÉCANIQUES SITUÉS AU 777, RUE D'AUVERGNE ET AU 4130, GRANDE ALLÉE (SD-2022-0666)

Il est proposé d'affecter la somme de 152 656 \$ en provenance du poste budgétaire *Immobilisations payées comptant* au paiement d'équipements spécialisés et pour la mise à niveau de l'éclairage des ateliers mécaniques situés au 777, rue d'Auvergne et au 4130, Grande Allée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-4.4

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 21 MARS 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-0926)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 21 mars 2022 préparée par la Direction des finances, au montant de 676 180 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-4.5

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 5 AVRIL 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-1083)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 5 avril 2022 préparée par la Direction des finances, au montant de

60 000 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-4.6

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° de la conseillère Mme Lysa Bélaïcha, datée du 7 avril 2022;
- 2° du conseiller M. Alvaro Cueto, datée du 5 avril 2022;
- 3° de la conseillère Mme Geneviève Héon, datée du 7 avril 2022;
- 4° de la conseillère Mme Affine Lwalalika, datée du 7 avril 2022;
- 5° de la conseillère Mme Marjolaine Mercier, datée du 7 avril 2022;
- 6° du conseiller M. Jonathan Tabarah, datée du 6 avril 2022.

5. RESSOURCES HUMAINES

CO-220419-5.1

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVOLUTION DES SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES IMPOSÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, AUX SALARIÉS DE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2022-0714)

Il est procédé au dépôt du rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général, aux salariés de compétence locale.

CO-220419-5.2

ENTÉRINEMENT D'UNE LETTRE D'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET LES SYNDICATS REGROUPÉS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (SREM) DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) SECTION LOCALE 306, CONCERNANT LA FOURNITURE D'UNIFORMES À DES SALARIÉS DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME (SD-2021-2000)

Il est proposé d'entériner une lettre d'entente intervenue entre la Ville et les Syndicats regroupés des employés municipaux (SREM) du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 306, concernant la fourniture d'uniformes pour les inspecteurs et inspectrices en bâtiment, les agents aux programmes, les patrouilleurs et patrouilleuses à la réglementation ainsi que les inspecteurs et inspectrices à la réglementation dans le cadre de leur emploi à la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-220419-6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE JANVIER 2022 (SD-2022-0620)

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de janvier 2022 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2022, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-220419-6.2

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2022 (SD-2022-0918)

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de février 2022 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2022, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-220419-6.3

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-001 POUR LA RÉFECTION DES RUES PINE ET RÉGENT ENTRE LA GRANDE ALLÉE ET LA RUE WINDSOR (SD-2022-0671)

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto, d'adjuger le contrat APP-22-001 pour la réfection des rues Pine et Régent entre la Grande Allée et la rue Windsor, au plus bas soumissionnaire conforme, Location D'angelo inc., pour un montant estimé à 3 790 000 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-6.4

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-003 POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT DE RÉFRIGÉRATION REQUIS POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU COLISÉE JEAN-BÉLIVEAU (SD-2022-0757)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-003 pour l'acquisition d'équipement de réfrigération requis pour le projet de remplacement du système de réfrigération du colisée Jean-Béliveau, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Trane Canada ULC, pour un montant estimé à 592 121,25 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-009 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MODIFICATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SUR LA PLACE CHARLES-LE MOYNE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT P2 (SD-2022-0852)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-009 pour l'exécution de travaux de modification du réseau d'égout sur la place Charles-Le Moyne et de réaménagement du stationnement P2, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Jonda inc., pour un montant estimé à 1 582 544,07 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-011 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION PLATEFORME 10 ROUES AVEC GRUE (SD-2022-0817)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-011 pour l'acquisition d'un camion plateforme 10 roues avec grue, de marque International, modèle HV607, au plus bas soumissionnaire conforme, Centre du camion Beaudoin inc., pour un montant estimé à 376 452,29 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-023 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LES PARCS PAUL-BERVAL ET DES ARTISTES (SD-2022-0915)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-023 pour l'exécution de travaux d'aménagement dans les parcs Paul-Berval et des Artistes, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation et Construction Gélinas inc., pour un montant estimé à 192 786,52 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-6.8**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE QUATRE CAMIONNETTES DE MARQUE CHEVROLET (SD-2022-0846)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat pour l'acquisition de quatre camionnettes de marque Chevrolet, modèle Silverado 2500 et 3500, à Compagnie General Motors du Canada, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un montant estimé à 285 873,84 \$, taxes comprises, et selon le catalogue des produits et services joint au sommaire décisionnel SD-2022-0846.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-6.9**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-13-138 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS SITUÉS DANS LE SECTEUR 15, LOT-VL4 (SD-2022-0730)**

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 470 197,70 \$, taxes comprises, au contrat APP-13-138 pour l'exécution de travaux de déneigement des rues et des cheminements piétonniers situés dans le secteur 15, Lot-VL4, adjugé à Entreprises C. & R. Ménard inc. puis cédé à Les entreprises Michaudville inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2022-0730.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-6.10**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-13-138 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS SITUÉS DANS LE SECTEUR 22, LOT-GP (SD-2022-0732)**

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 171 841,84 \$, taxes comprises, au contrat APP-13-138 pour l'exécution de travaux de déneigement des rues et des cheminements piétonniers situés dans le secteur 22, Lot-GP, adjugé à Environnement routier NRJ inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2022-0732.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-6.11**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE GESTION POUR L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DU PARC MICHEL-CHARTRAND ET DU PARC DE LA CITÉ (SD-2022-0171)**

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 58 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, au contrat pour la fourniture de services de gestion pour l'opération et l'entretien du parc Michel-Chartrand et du parc de la Cité, attribué de gré à gré à Le centre communautaire Le trait d'union, requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2022-0171.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**CO-220419-7.1****ACCEPTATION D'UN AMENDEMENT À UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 3 223 780 DU CADASTRE DU QUÉBEC (EN VOIE DE SUBDIVISION) (SD-2022-0661)**

Il est proposé d'accepter l'amendement à l'offre des propriétaires de l'immeuble situé au 1795, rue Marquette, d'acheter une partie du lot 3 223 780 du cadastre du Québec (en voie de subdivision), tel qu'énoncé dans la lettre du technicien en urbanisme à la Division de la gestion des

actifs immobiliers du 21 février 2022, acceptée par les acheteurs le 1^{er} mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-7.2

ACCEPTATION D'UN AMENDEMENT À UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 3 223 780 DU CADASTRE DU QUÉBEC (EN VOIE DE SUBDIVISION) (SD-2022-0697)

Il est proposé d'accepter l'amendement à l'offre des propriétaires de l'immeuble situé aux 1803, 1805 et 1807, rue Marquette, d'acheter une partie du lot 3 223 780 du cadastre du Québec (en voie de subdivision), tel qu'énoncé dans la lettre du technicien en urbanisme à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 21 février 2022, acceptée par les acheteurs le 21 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-7.3

ACCEPTATION D'UN AMENDEMENT À UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 3 223 780 DU CADASTRE DU QUÉBEC (EN VOIE DE SUBDIVISION) (SD-2022-0698)

Il est proposé d'accepter l'amendement à l'offre des propriétaires de l'immeuble situé au 1817, rue Marquette, d'acheter une partie du lot 3 223 780 du cadastre du Québec (en voie de subdivision), tel qu'énoncé dans la lettre du technicien en urbanisme à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 21 février 2022, acceptée par les acheteurs le 21 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-7.4

ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR LE LOT 2 585 048 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-0889)

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Sylvain Joly, d'accepter l'offre des propriétaires de l'immeuble situé au 1106, rue Francis, d'acheter le lot 2 585 048 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 89 m², sis en bordure de la propriété située au 1106, rue Francis, au montant de 77,53 \$/m², taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du technicien en urbanisme à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 30 novembre 2021 et acceptée par les acheteurs le 26 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mmes Marjolaine Mercier et Affine Lwalalika quittent leur siège.

CO-220419-7.5**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET FRÉCHETTE FRUITS ET LÉGUMES INC. PORTANT SUR LE SITE COMPOSÉ DES EMPLACEMENTS S7 À S12 ET S38 À S43, SITUÉ DANS LES SERRES EXTÉRIEURES DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-0670)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Fréchette fruits et légumes inc. portant sur le site composé des emplacements S7 à S12 et S38 à S43, situé dans les serres extérieures du Marché public de Longueuil, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 novembre 2022, et pour un loyer de 14 000 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Marjolaine Mercier reprend son siège.

CO-220419-7.6**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C. PORTANT SUR LE SITE COMPOSÉ DES EMPLACEMENTS S3-S4 ET S16-S17, SITUÉ DANS LES SERRES EXTÉRIEURES DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-0685)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Terre fruitière S.E.N.C. portant sur le site composé des emplacements S3-S4 et S16-S17, situé dans les serres extérieures du Marché public de Longueuil, pour la période du 18 juin 2022 au 4 novembre 2022, et pour un loyer de 2 600 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Affine Lwalalika reprend son siège.

CO-220419-7.7**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LONGUEUIL, PORTANT SUR UN ESPACE À BUREAUX AU DEUXIÈME ÉTAGE DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 156, BOULEVARD CHURCHILL (SD-2022-0692)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et l'Orchestre symphonique de Longueuil, portant sur un espace à bureaux au deuxième étage de l'édifice situé au 156, boulevard Churchill, d'une superficie de 1 287 pi², pour la période du 12 juillet 2021 au 11 juillet 2024, et pour un loyer annuel de 18 000 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Karl Ferraro quitte son siège.

CO-220419-7.8**APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AMENDEMENT AU BAIL INTERVENU ENTRE LA VILLE ET BELL MOBILITÉ INC., PORTANT SUR UNE PARTIE DE L'IMMEUBLE PORTANT L'ADRESSE CIVIQUE 6355 BOULEVARD MARICOURT (SD-2022-0820)**

Il est proposé d'approuver la convention d'amendement du bail entre la Ville et Bell Mobilité inc., portant sur une partie de l'immeuble situé au 6355, boulevard Maricourt, par laquelle la Ville consent à une sous-location des lieux loués à Vidéotron Ltée, pour un loyer annuel additionnel de 4 000 \$, taxes non comprises, payable à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-7.9**AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC SUR UNE PARTIE DU LOT 2 010 513 DU CADASTRE DU QUÉBEC POUR L'IMPLANTATION D'UN ESCALIER EN MARGE AVANT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 120, BOULEVARD QUINN (SD-2022-0752)**

Il est proposé d'autoriser Mme Claudine Mantha à occuper le domaine public sur une partie du lot 2 010 513 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Quinn, pour l'implantation d'un escalier en marge avant, aux conditions suivantes et conformément au *Règlement CO-2021-1149 sur l'occupation du domaine public* :

1° l'occupation, d'une dimension au sol d'environ 3,63 m², est autorisée pour les fins de l'implantation d'un escalier en marge avant de l'immeuble situé au 120, boulevard Quinn;

2° l'occupation est autorisée sur une partie du lot 2 010 513 du cadastre du Québec définie sur le plan joint au sommaire décisionnel SD-2022-0752;

3° aucune modalité particulière n'est à prévoir pour la fin à laquelle l'occupation est autorisée;

4° le titulaire du permis ou de l'autorisation d'occuper le domaine public est responsable de tous dommages, de quelque nature que ce soit, aux biens ou aux personnes résultant de l'occupation visée par le permis ou l'autorisation et doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne dans toute réclamation pour de tels dommages. À ce titre, il devra maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à l'occupation du domaine public;

5° l'autorisation est accordée au prix de 0 \$, pour la durée de l'autorisation;

6° l'occupation est autorisée pour une durée de 25 ans débutant le 1^{er} mai 2022 et prenant fin le 1^{er} mai 2047;

7° l'autorisation d'occupation peut être cédée ou transférée à tout propriétaire subséquent de l'immeuble dans l'éventualité d'une vente de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-220419-8.1**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LE RÈGLEMENT CO-2021-1180 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2019-1071 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PISCINE OLYMPIA ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-0760)**

Il est procédé au dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le *Règlement CO-2021-1180 modifiant le Règlement CO-2019-1071 ordonnant des travaux de rénovation de la piscine Olympia et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-220419-8.2**DEMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE PROCÉDER À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2022-0844)**

Il est proposé de demander au conseil d'agglomération de modifier le *Règlement CA-2016-255 dotant l'agglomération de Longueuil d'un Schéma d'aménagement et de développement* afin d'agrandir, sur la carte 37 des grandes affectations du sol, l'aire d'affectation *Industrielle* située dans le secteur industriel Jacques-Cartier, à même l'aire d'affectation *Multifonctionnelle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-8.3**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER CONCERNANT LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT RELAIS POUR LA VIE (SD-2022-0420)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et la Société canadienne du cancer concernant la réalisation de l'événement *Relais pour la vie* qui aura lieu les 11 et 12 juin 2022 au parc Marie-Victorin, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 31 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-8.4**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA FONDATION TOUT POUR LES ENFANTS CONCERNANT L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT RIBFEST (SD-2022-0583)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et la Fondation tout pour les enfants concernant l'organisation de l'événement *Ribfest*, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-8.5**ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LE PROCESSUS DE NÉGOCIATION AFIN DE MENER À UNE ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS (SD-2022-0616)**

Il est proposé d'autoriser l'engagement de la Ville dans le processus de négociation afin de mener à une entente de collaboration avec le ministère des Transports quant au partage des responsabilités et des coûts pour la réalisation du projet de réfection de la place Charles-Le Moyne entre les rues Saint-Charles et Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-8.6**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1166 PORTANT SUR L'EXAMEN DE CONFORMITÉ DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'URBANISME AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE (SD-2022-0704)**

M. Carl Lévesque donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2021-1166 portant sur l'examen de conformité de certains règlements d'urbanisme au plan d'urbanisme de la Ville* sera présenté.

CO-220419-8.7**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1187 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1166 PORTANT SUR L'EXAMEN DE CONFORMITÉ DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'URBANISME AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE (SD-2022-0704)**

M. Carl Lévesque procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1187 modifiant le Règlement CO-2021-1166 portant sur l'examen de conformité de certains règlements d'urbanisme au plan d'urbanisme de la Ville*.

CO-220419-8.8**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2008-536 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE (SD-2022-0906)**

Mme Lysa Bélaïcha donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2008-536 sur l'utilisation de l'eau potable*, sera présenté.

CO-220419-8.9**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1191 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2008-536 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE (SD-2022-0906)**

Mme Lysa Bélaïcha procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1191 modifiant le Règlement CO-2008-536 sur l'utilisation de l'eau potable*.

CO-220419-8.10**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2022-0683)**

Mme Rolande Balma donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*, sera présenté.

CO-220419-8.11**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1192 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2022-0683)**

Mme Rolande Balma procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1192 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*.

M. Karl Ferraro reprend son siège.

CO-220419-8.12**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1188 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PERSONNEL DE CABINET DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2022-1035)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1188 constituant le code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220419-8.13**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1141 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE PLOMBERIE (SD-2022-1178)**

Mme Majolaine Mercier donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2021-1141 concernant les branchements d'aqueduc et d'égout, la gestion des eaux pluviales et certaines dispositions particulières en matière de plomberie*, sera présenté.

CO-220419-8.14**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1190 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1141 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE PLOMBERIE (SD-2022-1178)**

Mme Majolaine Mercier procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1190 modifiant le Règlement CO-2021-1141 concernant les branchements d'aqueduc et d'égout, la gestion des eaux pluviales et certaines dispositions particulières en matière de plomberie.*

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****CO-220419-10.1****AUTORISATION DE PROCÉDER À DES ÉTUDES ET DES INSPECTIONS ENVIRONNEMENTALES SUR UNE PARTIE DU LOT 6 430 840 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ SUR LA RUE DU R-100 (SD-2022-0552)**

Il est proposé d'autoriser la Coopérative de solidarité en habitation Laure-Gaudreault, ainsi que leurs représentants et mandataires, à procéder à des études et des inspections environnementales sur une partie du lot 6 430 840 du cadastre du Québec situé sur la rue du R-100.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES**12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-220419-12.1****ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 21 AVRIL 2022**

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2022 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

- 2.1, 2.5, et 2.6
- 4.1 à 4.3
- 5.2
- 6.3 à 6.12
- 8.1 à 8.5

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-220419-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-220419-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers